

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Politique 316 – Annexe A (secteur francophone)

Page 1 de 10

A. EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLOME PROVINCIAL DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES POUR LES COHORTES D'ÉLÈVES TERMINANT EN 2022 ET 2023 (Révision : aout 2021)

Un diplôme provincial de fin d'études secondaires est décerné aux élèves inscrits dans une école francophone qui remplissent les exigences d'un des quatre programmes suivants :

1. Programme régulier

Pour satisfaire aux exigences du programme régulier, l'élève doit :

- a) accumuler 24 crédits sur une possibilité de 30, soit ;
 - les 17 crédits associés aux cours obligatoires, plus 7 crédits parmi les cours au choix*.
 - (parcours A ou parcours B en mathématiques), ou
 - les 18 crédits associés aux cours obligatoires, plus 6 crédits parmi les cours au choix*.
 - (parcours C en mathématiques).

Un crédit équivaut à 93,5 heures d'enseignement au minimum et l'élève accumule un ou deux crédits pour chaque cours approuvé qu'il réussit avec une note minimale de 55 %.

* cours au choix :

Un maximum de quatre cours préparés localement peuvent figurer dans le calcul des crédits pour l'obtention d'un diplôme et ne doivent pas remplacer un cours obligatoire. Les cours préparés localement doivent avoir été approuvés suivant le processus établi dans la politique 303 – Cours préparés localement.

- b) atteindre les compétences exigées en informatique telles que définies par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou 1 crédit en informatique et société 63311 ou suivre et réussir un cours en ligne.

Liste des cours obligatoires :

Français

- **5 crédits**
 - Français 10231\10232, 2 cr.
 - Français 10331\10332, 2 cr.
 - Français 10411\10412, 1 cr.

Ces crédits obligatoires de français peuvent être remplacés par les crédits des cours de Français langue additionnelle (FLA), suivis et réussis par les élèves allophones (sauf Français 10411\10412 qui demeure obligatoire pour l'obtention de leur diplôme).

Les quatre cours de FLA sont :

- FLA A1.1 (Horizon 1) 1 crédit
- FLA A1.2 (Horizon 2) 1 crédit
- FLA A2 (Navigation) 2 crédits
- FLA B1 (Exploration) 2 crédits

Des crédits pour les cours de FLA réussis peuvent aussi compter comme crédit de cours au choix, pour les élèves qui ont réussi leurs cours de Français régulier.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Politique 316 – Annexe A (secteur francophone)

Page 2 de 10

Liste des cours obligatoires :

Langue seconde et langues étrangères

- **2 crédits**
 - Anglais 21211 ou 22211, 1 cr.
 - Anglais 21311 ou 22311, 1 cr.

Mathématiques

- **3 crédits** (parcours A ou parcours B)
 - Mathématiques 30231A *ou* 30231BC, 2 cr.
 - Mathématiques 30311A *ou* 30311B, 1 cr.

ou

- **4 crédits** (parcours C)
 - Mathématiques 30231BC, 2 cr.
 - Mathématiques 30331C, 2 cr.

Sciences et technologie

- **3 crédits**
 - Sciences de la nature 50211\50212, 1 cr.
 - Option technologie, 1 crédit parmi: éducation à la technologie 60211, éléments d'électricité 07311A, initiation au domaine professionnel et technique 07411H, initiation à l'usinage des métaux 07411D, initiation à la charpenterie 07411A, initiation à la construction de bâtiments 07311C, initiation à la mécanique motorisée 07411B, initiation à la soudure des métaux 07411E, introduction à l'entretien et au débosselage de carrosserie 07411F, introduction à l'horticulture et aménagement paysager 02411C, introduction à la foresterie 02411D, introduction à la programmation informatique 02411E, introduction à la technologie de l'environnement 02411A, introduction à la finition intérieure résidentielle 07411G, introduction à la transformation du bois ouvré 07311D, soutien informatique et réseautique 02411B, technologie du design 02411, introduction à la cuisine professionnelle 06411
 - Option sciences, 1 crédit parmi : biologie générale 53411/53412, biologie : anatomie et physiologie 53421, physique 51311/51312, chimie 52311/52312, sciences de l'environnement 54411, astronomie 55411, sciences de la nature 50312 ou 50011C, introduction à la nutrition 76311 ou 56311, introduction à la foresterie 02411D, Introduction à la technologie de l'environnement 02411A, Introduction aux soins de santé 03411 ou 57411

Note : Il revient à l'école de décider si Introduction à la foresterie 02411D et Introduction à la technologie de l'environnement 02411A seront crédités dans l'option technologie OU dans l'option sciences.

Sciences humaines

- **2 crédits**
 - Histoire du monde 42211\42212, 1 cr.
 - Histoire du Canada 42311\42312, 1 cr.

Formation de l'individu

- **2 crédits**
 - Formation personnelle et sociale 74211, 1 cr.
 - Éducation physique 71211, 1 cr.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Politique 316 – Annexe A (secteur francophone)

Page 3 de 10

2. Programme d'études individualisé

Selon la *Loi sur l'éducation*, le programme d'études individualisé est élaboré sur mesure pour répondre aux besoins précis d'un élève en particulier.

Pour être admissible au programme d'études individualisé, l'élève doit démontrer des retards dans tous les domaines de son développement, soit en matière de besoins de base, sociaux et d'apprentissage scolaire. Ces retards peuvent se retrouver sur un continuum comprenant des degrés de légers à sévères.

3. Programme de compétences essentielles

Pour satisfaire aux exigences du Programme de compétences essentielles, l'élève doit acquérir les compétences minimales de l'un des parcours suivants :

Compétences essentielles – Métaux, construction et ébénisterie 1 (891A1)
 Compétences essentielles – Mécanique et entretien 1 (891B1)
 Compétences essentielles – Techniques humaines, sociales et communautaires 2 (891C2)
 Compétences essentielles – Techniques humaines, sociales et communautaires 3 (891C3)
 Compétences essentielles – Commerce et travail de bureau 1 (891D1)
 Compétences essentielles – Hôtellerie, restauration et tourisme 1 (891E1)
 Compétences essentielles – Soins de santé (891F1)
 Compétences essentielles – Arts et culture 2 (891G2)
 Compétences essentielles – Arts et culture 4 (891G4)
 Compétences essentielles – Soins personnels 1 (891H1)
 Compétences essentielles – Conduite, opérations et ressources naturelles 1 (891J1)

4. Programme de compétences essentielles au marché du travail

Pour satisfaire aux exigences du Programme de compétences essentielles au marché du travail, l'élève doit :

- a) acquérir les compétences minimales de l'un des parcours suivants :

Compétences essentielles au marché du travail – Métiers, transport et machinerie 1 (890A1)
 Compétences essentielles au marché du travail – Ventes, services et travail de bureau 1 (890B1)
 Compétences essentielles au marché du travail – Transformation et fabrication 1 (890C1)
 Compétences essentielles au marché du travail – Ressources naturelles et agriculture 1 (890D1)

- b) réussir les exigences d'un stage de formation en milieu de travail d'une durée minimale de 400 heures (environ 16 semaines).

Compétences essentielles au marché du travail – Stage de formation (890S1)

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Politique 316 – Annexe A (secteur francophone)

Page 4 de 10

B. EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME PROVINCIAL DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES POUR LA COHORTE D'ÉLÈVES TERMINANT EN 2024 (Révision : aout 2021)

Un diplôme provincial de fin d'études secondaires est décerné aux élèves inscrits dans une école francophone qui remplissent les exigences d'un des quatre programmes suivants :

1. Programme régulier

Pour satisfaire aux exigences du programme régulier, l'élève doit :

- a) accumuler 32 crédits sur une possibilité de 40, soit ;
 - les 21 crédits associés aux cours obligatoires, plus 11 crédits parmi les cours au choix*.
(parcours A ou parcours B en mathématiques),
ou
 - les 22 crédits associés aux cours obligatoires, plus 10 crédits parmi les cours au choix*.
(parcours C en mathématiques).

Un crédit équivaut à 93,5 heures d'enseignement au minimum et l'élève accumule un ou deux crédits pour chaque cours approuvé qu'il réussit avec une note minimale de 55 % ou avec la mention « Réussi ».

* Cours au choix :

Un maximum de quatre cours préparés localement peuvent figurer dans le calcul des crédits pour l'obtention d'un diplôme et ne doivent pas remplacer un cours obligatoire. Les cours préparés localement doivent avoir été approuvés suivant le processus établi dans la politique 303 – Cours préparés localement.

- b) atteindre les compétences exigées en informatique telles que définies par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou 1 crédit en informatique et société 63311 ou suivre et réussir un cours en ligne.

Liste des cours obligatoires :

Français

- **7 crédits**
 - Français 10131\10132, 2 cr.
 - Français 10231\10232, 2 cr.
 - Français 10331\10332, 2 cr.
 - Français 10411\10412, 1 cr.

Les crédits obligatoires de français peuvent être remplacés par les crédits des cours de Français langue additionnelle réussis par les élèves allophones (sauf Français 10411\10412 qui demeure obligatoire pour l'obtention de leur diplôme).

Les quatre cours de FLA sont :

- FLA A1.1 (Horizon 1) 1 crédit
- FLA A1.2 (Horizon 2) 1 crédit
- FLA A2 (Navigation) 2 crédits
- FLA B1 (Exploration) 2 crédits

Des crédits pour les cours de FLA réussis peuvent aussi compter comme crédit de cours au choix, pour les élèves qui ont réussi leurs cours de Français régulier.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Politique 316 – Annexe A (secteur francophone)

Page 5 de 10

Liste des cours obligatoires :

Langue seconde et langues étrangères

- **2 crédits parmi :**
 - Anglais 21111 ou 22111, 1 cr.
 - Anglais 21211 ou 22211, 1 cr.
 - Anglais 21311 ou 22311, 1 cr.

Mathématiques

- **5 crédits** (parcours A ou parcours B)
 - Mathématiques 30131 ou 30131N, 2 cr.
 - Mathématiques 30231A ou 30231BC, 2 cr.
 - Mathématiques 30311A ou 30311B, 1 cr.

OU

- **6 crédits** (parcours C)
 - Mathématiques 30131, 2 cr.
 - Mathématiques 30231BC, 2 cr.
 - Mathématiques 30331C, 2 cr.

Sciences et technologie

- **3 crédits**
 - **1 crédit parmi :** sciences 50111, sciences 50211\50212, sciences exploratoires 50011A, introduction à la chimie\physique 50011B
 - **1 crédit en technologie parmi les cours à option suivants :** éducation à la technologie 60211, éléments d'électricité 07311A, initiation au domaine professionnel et technique 07411H, initiation à l'usinage des métaux 07411D, initiation à la charpenterie 07411A, initiation à la construction de bâtiments 07311C, initiation à la mécanique motorisée 07411B, initiation à la soudure des métaux 07411E, introduction à l'entretien et au débosselage de carrosserie 07411F, introduction à l'horticulture et aménagement paysager 02411C, introduction à la foresterie 02411D, introduction à la programmation informatique 02411E, introduction à la technologie de l'environnement 02411A, introduction à la finition intérieure résidentielle 07411G, introduction à la transformation du bois ouvré 07311D, soutien informatique et réseautique 02411B, technologie du design 02411, introduction à la cuisine professionnelle 06411.
 - **1 crédit en sciences parmi les cours à option suivants :** biologie générale 53411/53412, biologie : anatomie et physiologie 53421, physique 51311/51312, chimie 52311/52312, sciences de l'environnement 54411, astronomie 55411, sciences de la nature 50312 ou 50011C, introduction à la nutrition 76311 ou 56311, introduction à la foresterie 02411D, Introduction à la technologie de l'environnement 02411A, introduction aux soins de santé 03411 ou 57411

Note : Il revient à l'école de décider si Introduction à la foresterie 02411D et Introduction à la technologie de l'environnement 02411A seront crédités dans l'option technologie OU dans l'option sciences.

Sciences humaines

- **2 crédits**
 - Histoire du monde 42211\42212, 1 cr.
 - Histoire du Canada 42311\42312, 1 cr.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Politique 316 – Annexe A (secteur francophone)

Page 6 de 10

Liste des cours obligatoires :

Formation de l'individu

- **2 crédits**
 - 1 crédit parmi : Formation personnelle et sociale 74111, 74211 et M.O.I. 74111C
 - 1 crédit parmi : Éducation physique 71111 et 71211

2. Programme d'études individualisé

Selon la *Loi sur l'éducation*, le programme d'études individualisé est élaboré sur mesure pour répondre aux besoins précis d'un élève en particulier.

Pour être admissible au programme d'études individualisé, l'élève doit démontrer des retards dans tous les domaines de son développement, soit en matière de besoins de base, sociaux et d'apprentissage scolaire. Ces retards peuvent se retrouver sur un continuum comprenant des degrés de légers à sévères.

3. Programme de compétences essentielles

Pour satisfaire aux exigences du Programme de compétences essentielles, l'élève doit acquérir les compétences minimales de l'un des parcours suivants :

Compétences essentielles – Métaux, construction et ébénisterie 1 (891A1)
 Compétences essentielles – Mécanique et entretien 1 (891B1)
 Compétences essentielles – Techniques humaines, sociales et communautaires 2 (891C2)
 Compétences essentielles – Techniques humaines, sociales et communautaires 3 (891C3)
 Compétences essentielles – Commerce et travail de bureau 1 (891D1)
 Compétences essentielles – Hôtellerie, restauration et tourisme 1 (891E1)
 Compétences essentielles – Soins de santé (891F1)
 Compétences essentielles – Arts et culture 2 (891G2)
 Compétences essentielles – Arts et culture 4 (891G4)
 Compétences essentielles – Soins personnels 1 (891H1)
 Compétences essentielles – Conduite, opérations et ressources naturelles 1 (891J1)

4. Programme de compétences essentielles au marché du travail

Pour satisfaire aux exigences du Programme de compétences essentielles au marché du travail, l'élève doit :

- a) acquérir les compétences minimales de l'un des parcours suivants :

Compétences essentielles au marché du travail – Métiers, transport et machinerie 1 (890A1)
 Compétences essentielles au marché du travail – Ventes, services et travail de bureau 1 (890B1)
 Compétences essentielles au marché du travail – Transformation et fabrication 1 (890C1)
 Compétences essentielles au marché du travail – Ressources naturelles et agriculture 1 (890D1)

- b) réussir les exigences d'un stage de formation en milieu de travail d'une durée minimale de 400 heures (environ 16 semaines).

Compétences essentielles au marché du travail – Stage de formation (890S1)

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Politique 316 – Annexe A (secteur francophone)

Page 7 de 10

C. EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME PROVINCIAL DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES POUR LA COHORTE D'ÉLÈVES TERMINANT EN 2025 (Révision : aout 2021)

Un diplôme provincial de fin d'études secondaires est décerné aux élèves inscrits dans une école francophone qui remplissent les exigences d'un des quatre programmes suivants :

1. Programme régulier

Pour satisfaire aux exigences du programme régulier, l'élève doit :

- a) accumuler 34 crédits sur une possibilité de 40, soit ;
 - les 25 crédits associés aux cours obligatoires, plus 9 crédits parmi les cours au choix*.
(parcours A ou parcours B en mathématiques),
ou
 - les 26 crédits associés aux cours obligatoires, plus 8 crédits parmi les cours au choix*.
(parcours C en mathématiques).

Un crédit équivaut à 93,5 heures d'enseignement au minimum et l'élève accumule un ou deux crédits pour chaque cours approuvé qu'il réussit avec une note minimale de 55 % ou avec la mention « Réussi ».

* Cours au choix :

Un maximum de quatre cours préparés localement peuvent figurer dans le calcul des crédits pour l'obtention d'un diplôme et ne doivent pas remplacer un cours obligatoire. Les cours préparés localement doivent avoir été approuvés suivant le processus établi dans la politique 303 – Cours préparés localement.

Un maximum de deux crédits de reconnaissances vie-carrière (74RVC1 et 74RVC2) peuvent figurer dans le calcul des crédits au choix pour l'obtention du diplôme mais ne doivent pas remplacer un cours obligatoire.

- b) réussir le test de compétence en lecture et écriture (TCLÉ) et réussir le test de compétences en numératie (TCN);
- c) atteindre les compétences exigées en informatique telles que définies par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou 1 crédit en informatique et société 63311 ou suivre et réussir un cours en ligne.

Liste des cours obligatoires :

Français

- **7 crédits**
 - Français 10131\10132, 2 cr.
 - Français 10231\10232, 2 cr.
 - Français 10331\10332, 2 cr.
 - Français 10411\10412, 1 cr.

Ces crédits obligatoires de français peuvent être remplacés par les crédits des cours de Français langue additionnelle, suivis et réussis par les élèves allophones (sauf pour Français 12^e année 10411 qui demeure obligatoire pour ces élèves en vue de l'obtention de leur diplôme d'études secondaires).

Les quatre cours de FLA sont :

- FLA A1.1 (Horizon 1) 1 crédit

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Politique 316 – Annexe A (secteur francophone)

Page 8 de 10

Liste des cours obligatoires :

- FLA A1.2 (Horizon 2) 1 crédit
- FLA A2 (Navigation) 2 crédits
- FLA B1 (Exploration) 2 crédits

Des crédits pour les cours de FLA suivis et réussis peuvent aussi compter comme crédit de cours au choix, pour les élèves qui ont réussi leurs cours de Français régulier.

Langue seconde et langues étrangères

- **2 crédits parmi :**
 - Anglais 21111 ou 22111, 1 cr.
 - Anglais 21211 ou 22211, 1 cr.
 - Anglais 21311 ou 22311, 1 cr.

Mathématiques

- **5 crédits** (parcours A ou parcours B)
 - Mathématiques 30131 ou 30131N, 2 cr.
 - Mathématiques 30231A ou 30231BC, 2 cr.
 - Mathématiques 30311A ou 30311B, 1 cr.

OU

- **6 crédits** (parcours C)
 - Mathématiques 30131, 2 cr.
 - Mathématiques 30231BC, 2 cr.
 - Mathématiques 30331C, 2 cr.

Sciences et technologie

- **2 crédits en sciences** parmi : sciences exploratoires 50011A, introduction chimie et physique 50011B, biologie générale 53411, biologie anatomie et physiologie 53421, Introduction à la nutrition 56311, sciences de l'environnement 54411, introduction aux soins de santé 57411, astronomie 55411, introduction à la technologie de l'environnement 02411A, sciences de la nature 50011C, introduction à la foresterie 02411D, chimie 52311, physique 51311.
- **1 crédit en technologie** parmi : éducation à la technologie 60211, éléments d'électricité 07311A, initiation au domaine professionnel et technique 07411H, initiation à l'usinage des métaux 07411D, initiation à la charpenterie 07411A, initiation à la construction de bâtiments 07311C, initiation à la mécanique motorisée 07411B, initiation à la soudure des métaux 07411E, introduction à l'entretien et au débosselage de carrosserie 07411F, introduction à l'horticulture et aménagement paysager 02411C, introduction à la foresterie 02411D, introduction à la programmation informatique 02411E, introduction à la technologie de l'environnement 02411A, introduction à la finition intérieure résidentielle 07411G, introduction à la transformation du bois ouvré 07311D, soutien informatique et réseautique 02411B, technologie du design 02411, introduction à la cuisine professionnelle 06411.

Note : Il revient à l'école de décider si Introduction à la foresterie 02411D et Introduction à la technologie de l'environnement 02411A seront crédités dans l'option technologie OU dans l'option sciences.

Sciences humaines

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Politique 316 – Annexe A (secteur francophone)

Page 9 de 10

Liste des cours obligatoires :

- **2 crédits**

- Géographie du Canada 41111, 1 cr.
- Histoire du Canada 42311, 1 cr.

Formation de l'individu

- **3 crédits**

- M.O.I. 74111C, 1 cr.
- 2 crédits en Éducation physique parmi : éducation physique 71111, éducation physique 71211 et Vie saine et active 71011A

Éducation artistique

- **1 crédit parmi** : arts visuels 91111, musique 92111, initiation à l'art dramatique 93411, art visuel et médiatique 94411 et création musicale 92421

Enjeux actuels

- **2 crédits parmi**: EA1, EA2, EA3, EA4, EA1_2 ou EA3_4

2. Programme d'études individualisé

Selon la *Loi sur l'éducation*, le programme d'études individualisé est élaboré sur mesure pour répondre aux besoins précis d'un élève en particulier.

Pour être admissible au programme d'études individualisé, l'élève doit démontrer des retards dans tous les domaines de son développement, soit en matière de besoins de base, sociaux et d'apprentissage scolaire. Ces retards peuvent se retrouver sur un continuum comprenant des degrés de légers à sévères.

3. Programme de compétences essentielles

Pour satisfaire aux exigences du Programme de compétences essentielles, l'élève doit acquérir les compétences minimales de l'un des parcours suivants :

Compétences essentielles – Métaux, construction et ébénisterie 1 (891A1)
 Compétences essentielles – Mécanique et entretien 1 (891B1)
 Compétences essentielles – Techniques humaines, sociales et communautaires 2 (891C2)
 Compétences essentielles – Techniques humaines, sociales et communautaires 3 (891C3)
 Compétences essentielles – Commerce et travail de bureau 1 (891D1)
 Compétences essentielles – Hôtellerie, restauration et tourisme 1 (891E1)
 Compétences essentielles – Soins de santé (891F1)
 Compétences essentielles – Arts et culture 2 (891G2)
 Compétences essentielles – Arts et culture 4 (891G4)
 Compétences essentielles – Soins personnels 1 (891H1)
 Compétences essentielles – Conduite, opérations et ressources naturelles 1 (891J1)

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Politique 316 – Annexe A (secteur francophone)

Page 10 de 10

4. Programme de compétences essentielles au marché du travail

Pour satisfaire aux exigences du Programme de compétences essentielles au marché du travail, l'élève doit :

- a) acquérir les compétences minimales de l'un des parcours suivants :

Compétences essentielles au marché du travail – Métiers, transport et machinerie 1 (890A1)
Compétences essentielles au marché du travail – Ventes, services et travail de bureau 1 (890B1)
Compétences essentielles au marché du travail – Transformation et fabrication 1 (890C1)
Compétences essentielles au marché du travail – Ressources naturelles et agriculture 1 (890D1)

- b) réussir les exigences d'un stage de formation en milieu de travail d'une durée minimale de 400 heures (environ 16 semaines).

Compétences essentielles au marché du travail – Stage de formation (890S1)